

Orléans, le 29/07/2014

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Contrôle des transports de voyageurs aux abords du Château de Chambord

Du 21 au 27 juillet Euro Contrôle Route (ECR)\* organise des contrôles ciblés coordonnés en collaboration avec le réseau européen des polices en charge de sécurité routière (TISPOL).

Mercredi 23 juillet 2014, sur le parking du Château de Chambord, une opération a été menée par les contrôleurs des transports terrestres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, dans le cadre de leurs compétences en matières de contrôle de l'exercice d'une concurrence loyale et du respect des règles de sécurité.

Cette opération estivale visait essentiellement les cars de voyageurs.

Au cours de ce contrôle, 12 autocars ou mini-bus ont été contrôlés dont 5 français et 7 étrangers.

3 véhicules (immatriculés en Italie, Pologne et Lettonie) étaient en infraction, et il a été relevé 6 infractions à la réglementation européenne ou à la coordination des transports dont 5 graves constituant des délits. Les agents de la DREAL ont infligé lors de cette opération des consignations pour un montant de 12 000 € correspondant à une garantie du paiement de l'amende qui pourra être prononcée après jugement par le tribunal de grande instance.

La majorité des infractions relevées consistait à masquer du temps de travail et par conséquent à créer un repos fictif pouvant avoir de graves conséquences sur la route.

Euro Contrôle Route compte actuellement 14 pays membres et 4 pays observateurs.

Les trois missions principales de ECR sont :

- la formation des agents de contrôle
- l'organisation d'échanges de données et de contrôles coordonnés
- l'harmonisation des pratiques de contrôle.

Contacts presse: Gérard DUSSOUBS (DREAL Centre): 02 36 17 41 27

Colette THEAS-DUHAMEL (Préfecture) 02.38.81.40.35.

<sup>\*</sup>Euro Contrôle Route (ECR) est un groupe européen de services de contrôle routier collaborant en vue d'optimiser la qualité des contrôles, la sécurité routière et le respect des règlements régissant le transport routier, et d'instaurer une concurrence plus loyale.